

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-huit avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Sébastien ARROUËT, Président du CCAS
M. Damien LE ROUX, Vice-président du CCAS
Mme Emmanuelle BETY, Vice-présidente déléguée du CCAS
Mme Stéphanie LEFEBVRE, membre élu
Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, membre élu
Mme Marie-Agnès RAHAL, membre nommé
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Aliette BERTHELOT, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé
M. Jean-Michel LAIR, membre nommé
M. Philippe DE RIVE, membre nommé

Nombre de membres

En exercice :13

Présents :12

Votants :13

Assistaient également à la réunion :

Mme Sabrina DESPORTES, responsable du service solidarité et adjointe au directeur de la cohésion sociale
Mme Loeva GRIMAUD, responsable du service senior et santé

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Charline TANGUY, membre élu, conseillère subdéléguée au bien-vieillir donne procuration à Mme LEFEBVRE

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

Conseil d'administration du CCAS / 4 mai 2026

DCA2026M05N04-Élection du Vice-président du CCAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

04. DCA2026M05N04-Élection du Vice-président du CCAS

Exposé

L'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) dispose que le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif administré par un **Conseil d'administration présidé par le maire**.

Dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un **Vice-président qui le préside en l'absence du maire**.

À la suite du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à l'élection du Vice-président.

Le Président a appelé les candidats éventuels à la fonction de vice-président du CCAS à se faire connaître.

Se sont déclarés candidats à la fonction de vice-président du CCAS :

- Monsieur Damien LE ROUX ;

Enfin, le Président rappelle qu'en application de l'article R123-18 du même code, il est procédé à l'élection au scrutin secret, dès lors qu'il s'agit d'une nomination.

Élection

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et R123-18 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 fixant la composition du conseil d'administration du CCAS ;

VU les arrêtés de nomination des membres nommés du Conseil d'administration ;

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS est régulièrement installé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-président appelé à présider le conseil en l'absence du Président ;

Considérant qu'en application de l'article R123-18 du même code, il est procédé à l'élection au scrutin secret, dès lors qu'il s'agit d'une nomination ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 044-214401143-20260504-DCA2026M05N04-DE

DCA2026M05N04-R1/218

S²LO

Le Conseil d'administration décide :

- **DE PROCÉDER** à l'élection, à bulletins secrets, du Vice-président du Conseil d'administration du CCAS,
- **DE PRONONCER** les résultats du vote à scrutin secret :
 - Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 13
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 13
 - Majorité absolue fixée à : 7 voix
 - Ont obtenu :
 - Monsieur Damien LE ROUX : 13voix
- **DE PROCLAMER** Monsieur Damien LE ROUX Vice-président du CCAS.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : **07 MAI 2026**

Extrait certifié conforme

Orvault, le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance

Ulrich BREHERET



Le Vice-Président du CCAS

Damien LE ROUX

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 044-214401143-20260504-DCA2026M05N04-DE

